
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 20/1 (1993)

DOI: 10.11588/fr.1993.1.58178

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

éviter les redites, sont analysées les différentes sortes de biens et unités d'exploitation: 1° anciens domaines fonciers (*ville*), donnés pour l'essentiel par Louis VI à l'abbaye, avec leurs hommes ou *hospites*, leurs hostises et leurs moulins; 2° les granges: granges à dîmes ou à exploitation, à l'exemple des granges cisterciennes (*curtes ad agriculturam exercendam*); 3° les églises paroissiales: églises anciennes ou construction et fondation de nouvelles paroisses; 4° les prieurés, dont la fonction économique était énorme; 5° annates et prébendes, situées dans les chapitres cathédraux et collégiaux: à Notre-Dame, Saint-Marcel, Saint-Germain l'Auxerrois, Saint-Cloud, Saint-Martin de Champeaux, Sainte-Geneviève; à Montmorency, Montlhéry, Saint-Spire de Corbeil. Annates et prébendes furent une très grande source de revenus pour l'abbaye, jusqu'à la Révolution. Ici aussi l'auteur consacre à chaque bien un aperçu historique, une analyse du mode de fonctionnement des revenus et un récit des péripéties.

En conclusion, l'auteur analyse les quatre phases du développement économique de Saint-Victor: la première correspond aux premières donations de Louis VI lors de la fondation; l'abbaye se pose le problème de l'organisation de sa gestion (1113-1124). Suit une période de crise entre Saint-Victor et Notre-Dame, avec la coalition autour d'Etienne de Garlande: le roi ne fait plus aucune donation à Saint-Victor jusqu'en 1134. C'est alors la deuxième phase, où les donations royales recommencent à affluer. Cette période de prospérité se poursuit sous l'abbatit d'Ernis, mais se termine, à cause de sa mauvaise gestion, par une banqueroute (1172). La troisième phase est marquée par l'abbatit de Guérin qui réussit à assainir et améliorer la situation économique de l'abbaye. Le XIII^e s. marque la fin des grandes donations: c'est la quatrième phase. L'abbaye n'avait pas suivi les conseils d'Urbain II de retour à la *vita apostolica*. Elle accumula les biens, terres, granges, églises, prieurés, moulins, pressoirs, maisons, annates et prébendes, et avait suivi un idéal de développement économique sans doute nécessité par sa situation intellectuelle, attirant à elle un nombre toujours plus grand d'étudiants. Après la guerre de Cent Ans son économie se tourna davantage vers la location de ses biens et la recherche de revenus plus faciles tels qu'annates et rentes.

C'est donc une étude fort sérieuse que nous offre ici M. Schoebel, une analyse très approfondie de l'histoire et des mécanismes économiques qui ont fait la fortune de Saint-Victor. Peut-être sera-t-elle un jour complétée par les travaux non encore édités de Jean Châtillon. On peut regretter que l'auteur se soit peu attardé sur les premiers classements d'archives au XII^e s., et notamment sur les mentions dorsales de cette époque: la lecture de notre article sur ce sujet (dans *Scriptorium* XLIV, 1990, p. 69-78) lui aurait permis de compléter ses observations. On aurait souhaité aussi une étude plus approfondie des mentions dorsales postérieures, jusqu'au XV^e s., car elles sont nombreuses et peuvent être regroupées en plusieurs étapes de classement. Mais un tel travail ne peut être effectué que sur place et les conditions de consultation des archives, aujourd'hui, ne permettent plus un tel examen, qui exigerait par nature le regroupement de documents dispersés dans un grand nombre de cartons. N'en faisons donc pas grief à l'auteur et reconnaissons que nous avons là un beau travail, très éclairant sur un aspect fort peu connu de l'activité d'une des plus grandes abbayes de l'occident médiéval.

Françoise GASPARRI, Paris

Marita BLATTMANN, *Die Freiburger Stadtrechte zur Zeit der Zähringer. Rekonstruktion der verlorenen Urkunden und Aufzeichnungen des 12. und 13. Jahrhunderts.* Bd. 1: Untersuchung, Bd. 2: Anhang, Freiburg, Würzburg (Verlag Ploetz) 1991, VI-772 p. (Veröffentlichungen aus dem Archiv Freiburg i. Breisgau, 27).

Il convient de saluer la parution de la thèse de M.B., réalisée sous la direction des Professeurs Hagen Keller (université de Münster) et Karl Schmid (université de Freiburg)

comme un monument¹ de rigueur, de méthodologie et de modestie ... à l'image de son auteur. L'ampleur du travail réalisé doit être soulignée car les pièges ne manquaient pas: l'ancienneté et la reconstitution des premiers textes, perdus, des franchises de la ville de Freiburg i. B. et la datation de celui qui subsiste dans les Archives (Stadtrodel), avaient suscité maintes controverses très vives entre historiens².

Après avoir été un sujet de passion d'histoire locale, ce problème des origines d'une ville est vite devenu un enjeu de taille pour l'histoire des villes allemandes: Freiburg fut-elle la première ville, utilisée ensuite comme modèle par les Zähringer³? Freiburg est-elle la plus ancienne «ville», consciente de ce titre, d'Allemagne méridionale? (1120: date mythique ou réelle?). Le coup d'envoi de cette gigantesque enquête fut donné par la belle exposition (et le travail en profondeur qu'elle a exigé) sur les Zähringer en 1986.

M.B. propose l'édition de tous les textes utilisables pour fournir des bases solides et définitives à la discussion historique ultérieure. Le problème de Freiburg, en particulier, devient presque secondaire par rapport au problème plus complexe et plus général du passage (charnière) entre villes-marchés du 11^e siècle et villes à franchises des 12^e et 13^e siècles. À cet égard l'étude de Freiburg est exemplaire et unique puisque cette famille juridique d'une ville-mère et de villes-sœurs représente la seule série connue de droit urbain allemand.

Dans un premier temps l'auteur expose et discute minutieusement les problèmes historiographiques. Il s'agit moins ici du rite cher à nos collègues allemands que de l'examen indispensable de la méthode utilisée par tous ses prédécesseurs pour en montrer lacunes et intérêts. Puis à son tour, M.B., pour reconstituer le document originel de la ville, analyse et surtout compare rigoureusement les textes ultérieurs disponibles qui en sont peu ou prou issus. Comparaison et interprétation textuelles permettent de déterminer la datation (toujours relative) des couches de sédimentation d'une riche tradition juridique. Au travail terminologique classique (*urbs* devient *civitas* [quand et où?]; *conjurator fori* et *consul*; première mention du *Bürgermeister* et des métiers [Zünfte] etc.) s'ajoute l'examen de l'agencement des paragraphes (ceux qui ont été retenus et dans quel ordre, ceux qui ont été raturés où et quand?). Toutes ces questions renvoient au problème plus large mais volontairement mis entre parenthèses par l'auteur, du contexte politique et plus précisément du champ de pouvoir dans lequel les textes ont été élaborés.

L'atout de ce travail repose sur la véritable série de documents constitués dans la ville-mère de Freiburg d'une part par des documents politiques officiels que sont les privilèges accordés par les maîtres de la ville (3 le furent par les Zähringer de 1120 à 1218 puis les seigneurs de Kyburg), d'autre part par les collections informelles de textes (*rescripta*, *rodiales*) véritables «notices bourgeoises» (de 1218 à 1275). Pour ce second groupe de textes, la mouture de 1293, devint un référent définitif, en tout cas jusqu'au travail du juriste Zasius en 1520, utilisant et complétant les rédactions de 1275 et le Stadtrodel de 1218. Ces textes, très proches, écrits en moyen haut allemand, offrent une succession d'articles concernant les droits des seigneurs de la ville, du magistrat (*Bürgermeister* et *Zünfte* pour la première fois mentionnés), le droit d'expulsion etc.

En sus de ces documents fribourgeois, la série compte des textes «extérieurs». Le Tennenbacher Text⁴ représente la base la plus importante pour la reconstitution de texte initial puisqu'il s'agit d'une refonte en 55 articles de 4 strates de formation après le premier texte (1120). Le

1 772 pages en 2 volumes remarquablement présentés: avec un appareil critique copieux pour le tome principal et des tableaux «généalogiques» des textes (stèmes) index, bibliographie et sources pour le volume d'annexes.

2 Entre autres: Otto FEGER (1963), Walter SCHLESINGER (1966), Hans SCHADEK archiviste (1979), Bernhard DIESTELKAMP (1983), Jürgen SYDOW (1986).

3 Famille éteinte en 1218, mère fondatrice de nombreuses villes dans l'Oberrhein et la Suisse jurassienne (filiation des franchises, urbanisme spécifique etc.).

4 Du nom de l'abbaye de Tennenbach près Freiburg, dans un livre foncier (1317 à 1341).

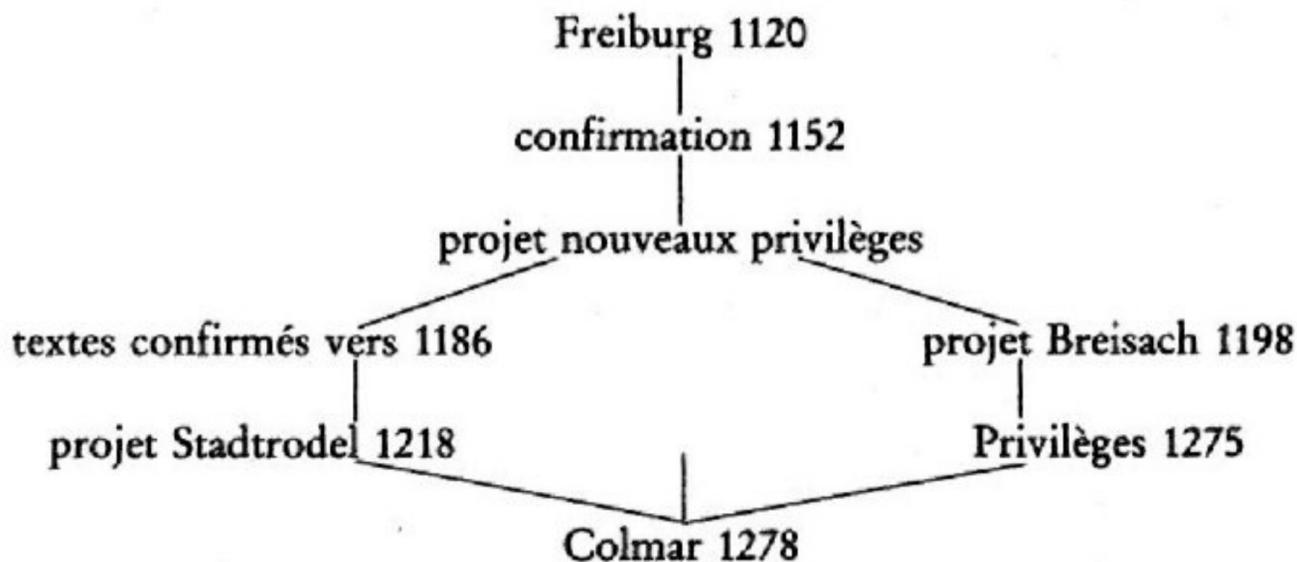
Bremgartener Text⁵ offre l'intérêt d'un texte qui constitue une étape intermédiaire entre le Tennenbacher Text et le Stadtrodel de 1218. La série s'élargit encore aux textes émanant des villes-sœurs⁶ de la famille juridique de Freiburg, plus précisément: Bern, Diessenhofen, Flumet (haute vallée alpine du val d'Arly), Freiburg im Üchtland, Kenzingen, Murten, Breisach et Colmar.

M.B. pose le problème de la transmission de ces textes, c'est-à-dire le comment, laissant le pourquoi hors de son champ de recherche. Plusieurs modes de transmission sont repérables:

– la simple copie plus ou moins complète par une ville qui ne dispose encore d'aucun document juridique propre (Freiburg i.Ü. 1157, Bern 1191). La mouture originelle de Freiburg antérieure à 1218, continue à être utilisée au 13^e siècle dans les villes-sœurs alors qu'il est tombé en désuétude dans la ville-mère.

– l'utilisation d'articles empruntés à Freiburg pour compléter un texte déjà existant (Diessenhofen 1178, Kenzingen 1248): le problème reste posé de ces emprunts parfois mal adaptés à leur situation. Pourquoi avoir retenu ou biffé tel ou tel article?

– une libre interprétation et un choix plus larges entre différentes moutures émanant directement ou non du modèle fribourgeois, dont un exemple très simplifié se présente ainsi:



Le tableau d'ensemble des filiations directes, indirectes, supposées, vraisemblables etc. entre la ville-mère et les villes-sœurs avec les étapes intermédiaires représente un travail exemplaire. On perçoit alors mieux encore, le rôle de la part de droit demeurée orale dont la transmission utilise des modalités toute autres (p. 724 Bd. 2).

D'apparence technique, le livre de M.B. apporte à l'historien des éléments fondamentaux pour faire rebondir la recherche. Après la fondation du marché de Freiburg en 1120, l'histoire du droit urbain de la ville s'est enrichie de nombreux textes (écrits ou oraux) qui ont pu demeurer et être utilisés par les villes sœurs à l'état de fossiles. Mais quelle valeur exacte pouvait avoir le texte fondateur de la ville-mère dans les créations urbaines des 12^e et 13^e siècles? Modèle peu contraignant? Simple source d'inspiration? Référence uniquement juridique loin des préoccupations quotidiennes de la ville qui cherche un acte de fondation? Ou au contraire référence symbolique puissante comme semble le faire penser le champ d'influence de ce droit de Freiburg dans le Saint Empire Romain Germanique des villes?

M.B. prouve avec maestria dans son ouvrage qu'un texte n'apporte rien à l'historien qui n'en aurait pas analysé la genèse. Comme les horizons archéologiques, les sédimentations successives d'un matériau juridique variable (on retient des articles, on en rature d'autres, on en introduit encore d'autres), ne s'interprètent bien que dans l'analyse globale de la production textuelle écrite et orale d'une communauté urbaine.

Odile KAMMERER, Colmar

⁵ Trouvé à Bremgarten en Aargau.

⁶ Selon l'appartenance proche ou lointaine à la famille, les historiens proposent des chiffres variables. M.B. en porte 24 sur sa carte.